



PROJET D'ÉTABLISSEMENT

MICRO-CRÈCHE DE VOUZAN

LES LUTINS DU VILLAGE

Adresse micro crèche : 121 rue de l'Agneau - 16410 VOUZAN
Locaux municipaux : Commune de VOUZAN
Gestionnaire : Udaf de la Charente

PRÉAMBULE

Le décret n°2025-304 du 1^{er} avril 2025 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants mentionne à l'article R.2324-29 du Code de l'Action Sociale et des Familles définit que :

Les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement ou de service qui met en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant mentionnée à l'article L. 214-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le projet d'établissement ou de service comprend les éléments suivants :

- I. Un projet d'accueil. Ce projet présente les prestations d'accueil proposées, précisant les durées et les rythmes d'accueil. Il détaille les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Il intègre une description des compétences professionnelles mobilisées, exprimées par qualification, fonction et en équivalents temps plein notamment en application de l'article R. 2324-38 du présent code, ainsi que des actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles en application de l'article R. 2324-37 et de formation, y compris, le cas échéant, par l'apprentissage.
- II. Un projet éducatif. Ce projet précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons.
- III. Un projet social et de développement durable. Ce projet précise les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs. Il intègre les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement ou du service et les actions de soutien à la parentalité proposée, le cas échéant dans le cadre du conseil d'établissement ou de service mentionné à l'article R. 2324-32. Il détaille les dispositions prises pour la mise en œuvre du droit prévu au dernier alinéa de l'article L. 214-2 et au II de l'article L. 214-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Il décrit comment l'établissement inscrit son activité dans une démarche en faveur du développement durable.
- IV. Un projet d'évaluation de la qualité d'accueil, établi sur le fondement des référentiels mentionnés au dernier alinéa du II de l'article L. 214-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Ce projet décrit les modalités de suivi des résultats de l'évaluation et des actions correctives mises en œuvre.

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1 Pour grandir sereinement,
**j'ai besoin que l'on m'accueille
quelle que soit ma situation
ou celle de ma famille.**

2 **J'avance à mon propre rythme**
et je développe toutes mes facultés
en même temps : pour moi, tout
est langage, corps, jeu, expérience.
**J'ai besoin que l'on me parle, de temps
et d'espace pour jouer librement
et pour exercer mes multiples capacités.**

3 Je suis sensible à mon entourage
proche et au monde qui s'offre à moi.
**Je me sens bien accueilli quand
ma famille est bien accueillie,**
car mes parents constituent mon
point d'origine et mon port d'attache.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance
en moi, **j'ai besoin de professionnels
qui encouragent avec bienveillance**
mon désir d'apprendre, de me socialiser
et de découvrir.

5 Je développe ma créativité et **j'éveille
mes sens grâce aux expériences
artistiques et culturelles.** Je m'ouvre
au monde par la richesse des échanges
interculturels.

6 **Le contact réel avec la nature**
est essentiel à mon développement.

7 **Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me
valorise pour mes qualités personnelles,**
en dehors de tout stéréotype. Il en va
de même pour les professionnels
qui m'accompagnent. C'est aussi grâce
à ces femmes et à ces hommes que
je construis mon identité.

8 **J'ai besoin d'évoluer dans un
environnement beau, sain et propice
à mon éveil.**

9 Pour que je sois bien traité, il est
nécessaire que les adultes qui m'entourent
soient bien traités. **Travailler auprès
des tout-petits nécessite des temps pour
réfléchir, se documenter et échanger**
entre collègues comme avec d'autres
intervenants.

10 **J'ai besoin que les personnes qui
prennent soin de moi soient bien
formées et s'intéressent aux spécificités
de mon très jeune âge et de ma situation
d'enfant qui leur est confié par mon
ou mes parents.**



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil,
en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.

SOMMAIRE

I. Introduction	5
II. Projet social et environnemental	5
1. Intégration dans l'environnement social	5
2. Contexte démographique	5
a) Situation géographique	5
b) L'offre d'accueil sur le territoire	7
c) L'évolution démographique	7
d) Situation socio-économique des familles	8
e) L'équipement	8
3. La structure gestionnaire	10
4. L'offre en mode d'accueil	11
5. Accessibilité géographique	11
6. Place des familles et participation à la vie de l'établissement	11
7. Accueil des enfants de parents bénéficiaires de minima sociaux	12
8. Accueil d'enfants présentant un handicap ou une maladie chronique	12
9. Organismes extérieurs	12
a) La CAF et la MSA de la Charente	12
b) La Protection Maternelle et Infantile	13
10. Développement durable	13
a) Les activités pédagogiques	13
b) Achat fournitures et mobilier	13
c) Chauffage	14
III. Projet d'accueil	14
1. Prestations d'accueil proposées	14
2. Période de familiarisation	15
3. Journée type	16
4. Type de structure et capacité d'accueil	16
5. Aménagement intérieur	17
6. Sorties et espace extérieur	17
7. Compétences professionnelles mobilisées	17
a) Le gestionnaire	17
b) La responsable de la micro-crèche	17
c) L'équipe éducative	18
d) Le référent santé et accueil inclusif	18
e) Autres intervenants	18
f) L'accueil d'apprentis et de stagiaires	18
8. Analyse des pratiques	19
9. Formation du personnel	19
IV. Projet éducatif	19
1. Proposer un accueil qui réponde aux besoins des familles et des enfants	20
2. La place des familles et le soutien à la parentalité.....	21

3. L'éducation bienveillante	22
4. L'éveil artistique et culturel	23
a) Diversifier les propositions culturelles, interculturelles et artistiques	23
b) Avec pour objectifs	24
c) Inviter les familles à partager leur culture	24
d) S'ouvrir au monde par les intervenants extérieurs	24
5. Le renforcement des liens intergénérationnels ...	24
a) Avec pour objectifs de	25
b) Mettre en place des ateliers de lecture intergénérationnels	25
c) Lien avec le club du 3 ^{ème} âge de la commune	25
6. L'égalité entre les filles et les garçons	25
7. La pédagogie de la Nature	25
V. Le projet pédagogique	27
1. L'accueil	27
a) L'accueil du matin.....	28
b) L'accueil du soir	28
2. Le soin	28
a) Change et propreté	28
b) L'administration des médicaments	29
3. L'alimentation	29
a) Pour les bébés : (jusqu'à 15 mois environ)	30
b) Pour les moyens/grands	30
4. Le sommeil	31
5. Le développement	31
6. L'autonomie	32
a) Autonomie par le jeu	32
b) Autonomie au quotidien	32
c) Habillage	32
d) Alimentation	33
e) Continence	33
f) Les temps de repas sont réfléchis en équipe	33
7. Le bien-être	33
8. L'observation	34
a) Etre vigilant en étant visible	34
b) De la vigilance en étant visible	35
c) L'observation pour comprendre	35
VI. La qualité	35
VIII. Conclusion	35

I. Introduction

Le projet d'établissement de la micro-crèche « **Les lutins du village** » à Vouzan, s'inscrit dans une politique globale de prévention et de protection du jeune enfant. Il vise à favoriser le développement psychomoteur et l'épanouissement affectif et intellectuel de celui-ci, en faisant de l'accueil de l'enfant au sein de la structure, une expérience positive sur laquelle il pourra se construire.

Ce projet d'établissement sera utilisé par l'équipe comme support de travail commun. C'est un outil spécifique dans la mise en œuvre des pratiques professionnelles de la Petite Enfance. Il sert de base et donne du sens aux actions professionnelles. Il est consultable par tous afin que chacun puisse prendre connaissance des orientations sur lesquelles les professionnels travaillent et accueillent les enfants.

Le projet d'établissement est un document "vivant" qui sera retravaillé et approfondi régulièrement avec l'équipe et la responsable de la structure. Ces écrits garantissent ainsi aux enfants de la micro-crèche, un accueil de qualité qui a pour objectif leur bien-être.

II. Projet social et environnemental

1. Intégration dans l'environnement social

L'objectif de l'Udaf de la Charente est de répondre aux besoins de mode de garde par une approche complémentaire à ceux déjà existants sur le territoire d'implantation de la micro-crèche.

La micro-crèche est un lieu de mixité sociale, d'intégration pour l'enfant et sa famille. La structure est ouverte à toutes les familles de la ville et des communes alentours, quels que soient leurs revenus et leurs activités. Les familles accueillies proviennent de milieux socio-économiques et culturels différents. L'accueil des parents et de leur(s) enfant(s) est individualisé et dans le respect de chacun.

2. Contexte démographique

Le projet social a pour objectif de situer la micro-crèche dans leur environnement socio-économique, géographique et démographique, et d'amener des propositions correspondant aux besoins du territoire.

a) Situation géographique

Vouzan est une charmante commune du Sud-Ouest de la France, située dans le département de la Charente. Ses habitants sont les Vouzanais et les Vouzanaïses. Située à proximité de la ville d'Angoulême, ce qui lui confère un cadre à la fois paisible et accessible, la commune est rattachée à la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême.

Le bourg de Vouzan est aussi à 5 km au sud de Chazelles, 8 km à l'est de Garat et 13 km à l'est de Soyaux. La commune se trouve en position centrale d'un bassin de vie conséquent à cheval entre la CA de GrandAngoulême et la CC La Rochefoucauld Portes du Périgord.

Avec une population de 850 habitants, Vouzan est un village typiquement rural avec ses propres particularités où la vie locale est marquée par l'esprit d'appartenance à la communauté.

À l'écart des grandes voies de circulation, la commune de Vouzan se trouve au sud de la D 4, route d'Angoulême à Nontron, qui passe à Garat et Bouëx, et au nord-est de la D 939, route d'Angoulême à Périgueux. La D 25, route d'Angoulême à Charras qui passe par Sers, fait la limite sud de la commune.

L'ancien et le nouveau bourg sont desservis par la D 108, route de Sers à Saint-Germain-de-Montbron. La D 412, autre petite route transversale, irrigue aussi la commune et dessert les nombreux hameaux.

Au 1^{er} janvier 2024, Vouzan est catégorisée commune rurale à habitat dispersé, selon la nouvelle grille communale de densité à 7 niveaux définie par l'Insee en 2022. Elle est située hors unité urbaine. Par ailleurs la commune fait partie de l'aire d'attraction d'Angoulême, dont elle est une commune de La Couronne. Cette aire, qui regroupe 94 communes, est catégorisée dans les aires de 50 000 à moins de 200 000 habitants.

Elle s'étend sur 16,27 km². La population de la commune est relativement jeune. En 2018, le taux de personnes d'un âge inférieur à 30 ans s'élève à 35 %, soit au-dessus de la moyenne départementale (30,2 %). À l'inverse, le taux de personnes d'âge supérieur à 60 ans est de 24,6 % la même année, alors qu'il est de 32,3 % au niveau départemental.



Les paysages de Vouzan sont caractérisés par des collines verdoyantes, des champs agricoles et des espaces boisés, offrant un cadre naturel agréable pour les habitants et les visiteurs. L'agriculture y joue un rôle important, notamment la culture céréalière et l'élevage, contribuant à l'économie locale. La commune est également connue pour son patrimoine architectural, avec notamment une église ancienne, un château, des lavoirs et bâtis anciens qui témoignent de son histoire.

La commune dispose d'infrastructures telles que la mairie, l'école primaire avec restaurant scolaire, le city-stade et des commerces de proximité, favorisant un quotidien convivial. Depuis ces dernières années, la municipalité a favorisé l'installation d'un cabinet d'infirmières, d'une ostéopathe, d'une psychologue. Pour compléter cette offre de soins, on trouve au cœur du village un salon de coiffure, un restaurant-épicerie, un atelier de couture, un atelier d'aide aux services administratifs. En point d'orgue, un marché de terroir et d'artisanat local se tient chaque mois, le deuxième vendredi. Une dizaine de professionnels viennent y proposer des produits bio et des services de base.

Plus en campagne, en vente directe, un agriculteur propose de la viande bovine, un autre des poulets, un autre des fromages de chèvres, un nuciculteur des produits confectionnés à base de noix, un autre encore propose sa bière brassée sur place.

Vouzan bénéficie d'un environnement calme, idéal pour ceux qui recherchent la tranquillité loin de l'agitation urbaine, tout en restant proche des services et des équipements du centre urbain de GrandAngoulême. Ainsi le tourisme vert y trouve sa place avec quatre sites emblématiques qui permettent de vivre des expériences diverses et variées (hébergements insolites, gîtes, mais aussi un complexe balnéo et massage) sans compter des chambres d'hôtes ici ou là. Le village est aussi un point de départ apprécié pour les randonnées et les balades à vélo dans la campagne charentaise.

Pour tisser le lien social, quelques associations œuvrent au quotidien pour proposer aux habitants de la commune et des communes voisines des activités diverses et variées. En résumé, Vouzan est une petite commune authentique, dynamique où se mêlent nature, tradition et convivialité, offrant un cadre de vie agréable à ses habitants et une belle découverte pour les visiteurs.

b) L'offre d'accueil sur le territoire

Données statistiques du bassin de vie de l'Ex Vallée de l'échelle
(Vouzan + Bouex + Sers + Dirac + Dignac + Garat + Torsac) :

- Nombre de familles Caf et MSA avec enfants de - de 3 ans : 182
- Nombre d'enfants Caf et MSA de - de 3 ans : 193
- Enfants Caf et MSA - de 3 ans dont tous les parents travaillent : 136
- Assistantes Maternelles agréées et en activité au 31/12/2023 : 32
- Enfants préscolarisés à 2 ans : 0
- Assistantes Maternelles de + de 55 ans : 10
- Nombre d'enfants moyen gardés par une AM : 3.2

c) L'évolution démographique

Population par tranches d'âges sur la commune

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges

	2010	2015	2021
0 à 14 ans	19,7	20,9	20,6
15 à 29 ans	11,4	13,7	12,2
30 à 44 ans	19,7	19,4	20,7
45 à 59 ans	27,3	21,0	18,7
60 à 74 ans	16,1	19,4	21,0
75 ans ou +	5,7	5,6	6,7

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Composition des familles sur la commune

FAM T1bis - Composition détaillée des ménages composés d'une seule famille

Ménages d'une famille	Nombre de ménages	%	Population des ménages
Ensemble	262	100,0	767
Couple sans enfant	111	42,2	222
Couples avec enfant(s)	118	44,8	455
Couple avec uniquement enfant(s) du couple	111	42,4	417
Couple avec au moins un enfant d'un seul des deux membre du couple	6	2,4	38
Famille monoparentale	34	12,9	90
Homme seul avec enfant(s)	20	7,7	63
Femme seule avec enfant(s)	14	5,3	28

Sources : Insee, RP2021, exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2024.

d) Situation socio-économique des familles

Situation au regard de l'emploi sur la commune

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

Type d'activité	2010	2015	2021
Ensemble	441	487	496
Actifs en %	77,1	73,8	76,3
Actifs ayant un emploi en %	68,0	64,4	68,4
Chômeurs en %	9,1	9,5	7,8
Inactifs en %	22,9	26,2	23,7
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	4,7	8,0	9,8
Retraités ou préretraités en %	11,8	11,5	8,4
Autres inactifs en %	6,4	6,6	5,5

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

EMP T6 - Emplois selon le statut professionnel

Statut professionnel	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	54	100,0	59	100,0	74	100,0
Salariés	35	64,4	36	60,1	43	57,7
dont femmes	21	38,3	21	34,9	22	29,9
dont temps partiel	7	12,4	4	6,7	6	8,0
Non-salariés	19	35,6	24	39,9	31	42,3
dont femmes	7	12,1	9	15,0	13	17,3
dont temps partiel	1	1,7	4	6,6	7	9,7

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales lieu de travail, géographie au 01/01/2024.

e) L'équipement

Il s'agit d'un équipement municipal dont la gestion est confiée par délibération du Conseil municipal à l'Udaf de la Charente. Cette délégation fera l'objet d'une convention signée par les 2 parties fixant notamment les modalités de prise en charge par la municipalité du reste à charge de la structure.

Le choix a été fait conjointement d'une structure d'accueil du jeune enfant du mode de tarification Prestation de Service Unique (PSU), conçu pour mieux répondre aux besoins des familles en soutenant la diversification de l'offre d'accueil (accueil régulier, occasionnel et d'urgence), en favorisant la mixité sociale et l'accessibilité des structures à toutes les familles.



La PSU complète les participations familiales. Plus les revenus de la famille sont faibles, plus la prestation octroyée est importante. Ceci favorise l'accessibilité à tous et la mixité sociale au sein de l'établissement.

La micro-crèche « **Les lutins du village** » située à Vouzan est implantée dans une bâtiment neuf en rez-de-chaussée rue des Agneaux dans le centre-bourg. Sa capacité d'accueil est de **12 enfants en simultanée**.

La micro-crèche est ouverte sur une amplitude horaire journalière de 11h00, de 7h30 à 18h30. Ces horaires pourront évoluer en fonction du besoin des familles, l'amplitude horaire demeurera cependant inchangée.

La surface totale habitable est de 168,7 m² auquel s'ajoute 287.5 m² de jardin clos et sécurisé pour les jeux d'enfants.

La structure comprend (plan joint en annexe) :

Répartition des espaces	Equipement
INTÉRIEUR	
1 sas d'accueil (5,95m ²) avec un local poussette(1,81m ²)	• Accès sécurisé par une gâche électrique • Panneau d'affichage
1 hall d'accueil (7,38m ²)	• Un fauteuil pour permettre aux parents de s'asseoir • Un plan de change pour déshabiller et déchausser les enfants • Des patères et des casiers individuels destinés aux effets personnels des enfants
1 bureau (11,97m ²)	• Un bureau administratif pour la gestion de la structure, l'accueil des parents ...
1 salle de repas et salle d'activités (73,60 m ²)	Où l'on retrouve : • Un espace dédié aux repas des enfants • Des zones pour favoriser les activités et les jeux libres
1 espace de rangement (6,51m ²) attenant à la salle d'activité mais clos	Pour le stockage des jeux et matériel
1 cuisine équipée avec un espace biberonnerie (7,95 m ²)	• Un réfrigérateur congélateur • Un four de réchauffage • Un lave-vaisselle
2 dortoirs, un pour les enfants plus grands (14,03 m ²) et un pour les enfants plus petits (14,60 m ²)	• 5 lits à barreaux • 6 lits bas • 1 lit d'urgence
1 salle de repos pour le personnel (11,26 m ²) avec un accès direct à l'extérieur	• Espace repas • Espace détente
1 espace sanitaire pour le personnel (3,59 m ²)	• WC • Douche
1 laverie (5,49 m ²)	• Une machine à laver • Un sèche-linge • Un placard

1 local technique (4,56m ²) dédié aux personnels et au stockage du matériel et produits d'entretien	• Casiers • Porte manteaux
EXTÉRIEUR	
1 espace clos arboré 287.5 m ² dotée d'une terrasse couverte	• Des équipements de jeu en plein air pour privilégier l'exploration, l'expérimentation libre et l'activité physique

3. La structure gestionnaire

L'Union départementale des associations familiales de la Charente est une association loi de 1901 reconnue d'utilité publique dont les statuts sont définis par le Code de l'action sociale et des familles. Elle intervient aux côtés des associations et structures locales du département sur les questions d'ordre familial ou social, s'engageant à prendre en compte toutes les réalités de la société.

Institution engagée avec et pour les familles depuis 1945, l'Udaf de la Charente est experte des réalités de vie des familles. Elle est le porte-parole officiel des 101 697 familles du département auprès des pouvoirs publics. Membre de l'Unaf, elle participe à la représentation de l'ensemble des 18 millions de familles qui vivent en France, et contribue à leur représentation au niveau régional à travers l'Uraf Nouvelle-Aquitaine. Pluraliste, l'Udaf de la Charente regroupe 63 associations familiales. Elle porte 21 services et actions en direction des familles et des personnes vulnérables.

Partenaire actif et reconnu des pouvoirs publics et des familles, l'Udaf de la Charente conjugue l'engagement de militants bénévoles et le professionnalisme de ses salariés.

Elle a par ailleurs toujours prôné le libre choix, c'est à dire la possibilité pour les parents qui le souhaitent de cesser momentanément de travailler pour élever leur enfant, et pour ceux qui veulent continuer à travailler, la mise à disposition de modes de garde de qualité et sécurisants.

Son implication dans la gestion d'une structure Petite enfance répond à cet objectif d'aider toutes les familles à concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle indépendamment de leurs revenus.

Son service Action Familiale anime et développe depuis de nombreuses années, des actions de soutien à la parentalité, de prévention et de protection de l'enfance.

Pour l'Udaf de la Charente, les relations avec les parents doivent s'appuyer avant tout sur des valeurs et une posture professionnelle autour du respect réciproque, de la confiance et de l'absence de jugement sur les parents de la part des professionnels. Elle les accueillera donc dans cette nouvelle structure avec la volonté d'avancer ensemble, parents et professionnels, autour du bien-être et du développement de l'enfant, qui est au cœur de leurs préoccupations. Elle tient aussi à garantir la pleine association des parents à la vie quotidienne du mode d'accueil de leur enfant et la proposition de temps variés pour leur participation aux activités de la micro-crèche avec pour objectif de reconnaître et valoriser prioritairement leurs rôles, leur projet et leurs compétences.



4. L'offre en mode d'accueil

La capacité d'accueil maximale de la micro crèche est de **12 places**. Le taux d'occupation hebdomadaire n'excède pas 100% de la capacité horaire hebdomadaire d'accueil et respecte le taux d'encadrement des enfants.

Les enfants confiés font l'objet d'un encadrement constant. Selon la réglementation en vigueur, celui-ci est exercé par 1 professionnelle pour 3 enfants présents et 2 professionnelles au-delà de 3 enfants accueillis. Une professionnelle pour six enfants (norme pour les groupes d'âges mélangés).

La structure assure un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, sur la base de temps plein ou partiel, en fonction des besoins de chaque famille.

L'accueil régulier se définit par une fréquentation régulière de l'enfant, prévue à l'avance et anticipée par sa famille. Un contrat d'accueil personnalisé est établi avec la famille afin d'évaluer les besoins de garde de l'enfant et de définir la participation mensuelle. Cet accueil donne droit à une priorité d'accueil sur la micro-crèche.

L'accueil occasionnel (ou supplémentaire) se définit par une fréquentation irrégulière et sur inscription en fonction des places disponibles. Cet accueil ne donne pas droit à une priorité d'accueil sur la micro-crèche.

L'accueil d'urgence correspond à des situations particulières et une priorité d'accueil évaluées par la responsable.

5. Accessibilité géographique

Les parents peuvent se rendre à la micro-crèche avec une poussette. L'accès est également possible pour les personnes à mobilité réduite.

Elle est aussi accessible en voiture des places de stationnement sont prévus à cet effet.

6. Places des familles et participation à la vie de l'établissement

Lors de la préinscription, les parents sont invités à visiter la micro-crèche ; puis pendant une période de familiarisation, leur présence est nécessaire auprès de leur enfant. Le souhait est d'associer les parents à la vie de la micro-crèche.

Par ailleurs, les parents sont invités à s'investir dans la vie de la micro-crèche par le biais d'une participation active (sortie, atelier, participation à la décoration des locaux, diverses invitations aux festivités). Ceci afin de favoriser un lien parents/professionnelles ou même entre parents.

Les parents sont régulièrement invités à des ateliers mis en place par les équipes. Ils peuvent réellement être des personnes ressources, forces de proposition : si certains parents le souhaitent, et en accord avec l'équipe, ils pourront eux même co-organiser des ateliers (contes, chansons, peinture, psychomotricité ...

Les moments importants de l'année comme Noël, le carnaval, la fête de l'été, etc. peuvent être partagés avec les familles.

Des réunions thématiques de réflexions et d'informations, animées par les professionnelles de la structure et par des intervenants extérieurs pourront être mises en place. Ces dernières permettent aux parents d'échanger autour de thèmes : apprentissage de la continence, alimentation, sommeil, comportements dits agressifs de l'enfant, écrans, etc.

La micro-crèche se veut être un lieu de soutien à la parentalité, de partage d'observations, d'information et de relais. Les parents peuvent y trouver écoute, appui et conseil auprès des professionnelles de la petite enfance.



7. Accueil des enfants de parents bénéficiaires de minima sociaux

Les enfants de parents bénéficiaires de minima sociaux sont accueillis au quotidien, sans aucune forme de distinctions. Le gestionnaire est attaché à ouvrir la structure aux familles bénéficiaires de minima sociaux.

L'article L214-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles rappelle que les lieux et professionnels « *qui accueillent les jeunes enfants [...] contribuent à l'inclusion des familles et la socialisation précoce des enfants, notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité* ».

En accord avec le 1^{er} principe de la Charte d'Accueil : « *Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille* », les enfants en situation de précarité seront accueillis dans les mêmes conditions de contractualisation que tout autre enfant, sous réserve de place disponible.

8. Accueil d'enfants présentant un handicap ou une maladie chronique

Les enfants porteurs de handicap ou atteints d'une maladie chronique sont accueillis aux mêmes conditions que les autres enfants.

Selon la nature du handicap ou de la maladie, il est important de déterminer les besoins particuliers de l'enfant. Un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) sera mis en place au cas par cas, en accord avec la famille, le référent santé de la structure, le médecin traitant de l'enfant, ainsi que la responsable.

Le gestionnaire, la responsable et le référent santé et accueil inclusif veilleront à créer les conditions favorables à la réflexion, à la sensibilisation et à la formation de l'équipe sur la prise en charge d'enfant en situation de handicap ou de maladie chronique.

Pour favoriser la prise en charge de l'enfant, l'équipe de la crèche pourra se mettre en lien avec les équipes médicales qui suivent l'enfant.

9. Organismes extérieurs

a) La CAF et la MSA de la Charente

La micro-crèche est en contact avec le chargé de conseil et développement du territoire pour notamment la mise en œuvre de la PSU.

La Prestation de Service Unique est une aide au fonctionnement versée par la CAF et la MSA aux gestionnaires d'établissements visés par l'article R.2324-17 du Code de la Santé Publique et bénéficiant d'une autorisation d'ouverture délivrée par l'autorité compétente.

En signant une convention avec ces 2 organismes, les critères suivants doivent être respectés en sus de la réglementation de la PMI :

- L'application du barème national des participations familiales,
- Une contractualisation avec la famille au plus près de ses besoins,
- Aucune condition d'activité professionnelle ou assimilée des parents n'est exigée,
- La participation aux enquêtes annuelles.

b) La Protection Maternelle et Infantile

L'ouverture de la micro-crèche nécessite l'autorisation du Conseil Départemental délivrée après instruction du dossier.

Le service de PMI fournit un accueil et des conseils pour les jeunes parents. Les familles sont aiguillées vers le centre le plus proche pour toute demande liée au développement de l'enfant, à la vaccination et aux maladies infantiles. La PMI aura un rôle, pour la micro-crèche, de suivi, d'accompagnement et de contrôle.

10. Développement durable

La micro-crèche est un lieu de sensibilisation et de prévention précoce, qui a à cœur de transmettre les valeurs du développement durable aux enfants, et donc aux futures générations.

Le projet s'inscrit donc dans une démarche écoresponsable, impliquant :

- La délivrance de repas équilibrés et sains en évitant le gaspillage alimentaire
- L'utilisation de produits d'hygiène et d'entretien écologiques
- Une limitation des déchets jetables avec notamment le recours aux couches & lingettes lavables
- Un tri des déchets selon l'organisation mise en place au sein de notre commune.
- La sensibilisation des enfants dès le plus jeune âge aux gestes éco-citoyens pour préserver l'environnement : couper l'eau, la lumière, trier et recycler les déchets ...
- La maîtrise et la limitation de la consommation d'eau & d'énergie

Pourquoi des couches lavables ?

C'est à la fois sain pour votre enfant et bon pour la planète :

- Sain, car elles ne contiennent pas de produits chimiques ni de perturbateurs endocriniens. La peau de votre bébé est protégée des risques d'allergies et des érythèmes fessiers.
- Ecologique car un bébé salit en moyenne 5000 couches avant de devenir propre soit 1000 kg de déchets. Et l'industrie de la couche représente 1 million d'arbres abattus chaque année. Utiliser des couches lavables, c'est diminuer notre impact sur l'environnement.

a) Les activités pédagogiques

Les professionnelles peuvent solliciter les parents pour rapporter du matériel de récupération. Les professionnelles utilisent ces matériaux pour décorer la structure ou proposer des activités ludiques et pédagogiques aux enfants. Au sein de la crèche, nous réutilisons de manière quasi systématique les cartons et bouteilles d'eau pour les réinvestir auprès des enfants lors d'activités ludiques et pédagogiques. Nous organisons également avec les familles des cafés parents, des ateliers, etc. afin de sensibiliser et d'initier les familles à nos projets.

b) Achat fournitures et mobilier

Le choix du mobilier s'est opéré en privilégiant le bois issu de forêts éco-gérées, un mobilier durable, respectueux de l'environnement et sécurisé, les matières végétales et une fabrication locale (CARTI meuble à Villejésus) ou du moins française (Modulo à Uzès dans les Pyrénées-Atlantiques).

Certains jouets sont en matériaux écologiques ou recyclés.

Les draps, ainsi que les serviettes de toilettes et gants utilisés au quotidien sont en coton bio. Des couches lavables seront utilisées. L'étendage du linge plutôt que le sèche-linge sera privilégié.

La majorité de nos produits d'entretiens font partis de la gamme écologique de notre fournisseur.

c) Chauffage

La structure est équipée de pompe à chaleur pour chauffer la structure. Le principe est de récupérer les calories présentes dans l'air extérieur pour la transformer en air chaud ou froid à l'intérieur. Ce système permet de faire des économies d'énergie significatives. Ses différents composants sont très peu énergivores et permettent un confort thermique en toute saison.

Les matériaux de construction et d'isolation ont été choisis en raison de leurs bonnes performances thermiques.

III. Projet d'accueil

1. Prestations d'accueil proposées

La structure répond aux besoins des familles en accueillant les enfants de manière régulière à temps plein ou à temps partiel, pour les enfants âgés de 10 semaines jusqu'à 5 ans révolus.

L'accueil régulier se définit par une fréquentation régulière de l'enfant, prévue à l'avance et anticipée par sa famille. Un contrat d'accueil personnalisé sera établi avec la famille afin d'évaluer les besoins de garde de l'enfant et de définir la participation mensuelle.

Elle peut accueillir de façon occasionnelle les enfants déjà inscrits à la micro-crèche pour ajouter des jours de garde non prévus au contrat, dans la limite des places disponibles.

Le contrat d'accueil couvre l'année civile pour tenir compte du changement de tarification de la CAF selon le quotient familial au 1er janvier et 1^{er} septembre de chaque année et peut être renouvelé jusqu'à l'entrée à l'école maternelle de l'enfant.

Il est important que les parents respectent les horaires d'arrivée et de départ correspondants à leur contrat.

La micro-crèche est ouverte du **lundi au vendredi de 7h30 jusqu'à 18h30**. En cas de retard ou d'absence, Il est demandé de prévenir la structure dès que possible.

Vacances, jours fériés et journées pédagogiques

Vacances d'hiver : une semaine entre Noël et le jour de l'An.

Vacances d'été : les **trois premières** semaines d'août.

La micro-crèche est fermée tous les jours fériés.

Afin de former le personnel, la micro-crèche pourra être fermée jusqu'à 3 jours dans l'année, les dates seront communiquées le plus tôt possible.

2. Période de familiarisation

C'est une étape qui permet à l'enfant et aux parents de se séparer en douceur.

L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire accueille les enfants et leur famille quotidiennement.

Le temps de familiarisation se construit en fonction des besoins de la famille et de l'enfant. Il est important de consacrer le temps nécessaire pour faire connaissance, pour créer des relations de confiance et de respect et pour permettre à chacun (bébé, parents et professionnelles) de se sentir en sécurité.

L'équipe en s'appuyant sur les échanges lors des premières rencontres et sur ses observations proposera d'introduire progressivement les temps de séparation en incluant des temps « clés » comme l'accompagnement au sommeil et le repas.

Un planning pourra être établi pour faciliter l'organisation des parents pour cette période de familiarisation, d'une durée de 5 à 10 jours.

Exemple d'une familiarisation sur 6 jours :

- Jour 1 : rencontre avec l'équipe et échanges autour des habitudes de vie de l'enfant en présence du parent.
- Jour 2 : l'enfant fait connaissance avec l'environnement autour d'un temps d'éveil ou d'une activité en fonction de son âge.
- Jour 3 : première séparation avec le parent (temps modulable en fonction de l'enfant). Premier repas et/ou temps de sieste à la micro-crèche en présence du parent.
- Jour 4 : temps de séparation adapté, l'enfant participe à une activité, un repas et/ou temps de sieste en présence du parent.
- Jour 5 : temps de séparation prolongé, l'enfant participe à une activité, un repas et/ou un temps de sieste en l'absence de son parent.
- Jour 6 : l'enfant est accueilli sur une petite journée.

Il est possible que votre enfant ait besoin d'un objet transitionnel à la micro-crèche (doudou, t-shirt avec odeur d'un parent, tétine, etc.). C'est un lien entre la maison et la structure, il peut aider lors de la séparation et rassurer l'enfant. Nous lui laissons ce dernier à disposition.

3. Journée type

Il s'agit d'une journée type mais la structure s'adapte au besoin des enfants (soins-repas-sommeil) et notamment des plus petits qui ont plusieurs temps de sieste dans la journée.

7h30-9h00	« Prêt pour une bonne journée ? »	Accueil individuel de l'enfant et échange avec le parent (santé, humeur, appétit, envie du moment ...).
9h30	« On partage, on apprend, on se fait cocooner »	Regroupement : temps chansons, activités en groupe(s) pour les plus grands : atelier peinture, motricité, jeux libres ou guidés.
11h00-11h30	« A table ! »	Repas pris tous ensemble pour les plus grands ; les bébés mangent selon leur rythme, échanges individuels, respect des goûts et contraintes alimentaires de chacun.
12h30	« Dodo »	Temps de relaxation, de détente ou de sieste en fonction des besoins de chacun. Rituels d'endormissement. La durée de la sieste dépend du besoin de chaque enfant.
15h00	« A quoi on joue ? »	Jeux libres pour les plus grands (matériel pédagogique varié en libre accès). Accompagnement de chacun vers la découverte de soi et de l'autre à travers le jeu.
15h30-16h00	« On a faim ! »	Pause goûter en groupe. Les bébés mangent selon leur rythme. Collation équilibrée (laitage, fruits, Biscuits ...).
16h30	« On se détend, on rêve »	Regroupement pour un temps calme : découverte des livres, lecture de comptines, temps d'échanges et de partages avec les enfants.
18h30	« Ma maman ! Mon papa ! »	Transmission des informations clés et temps forts de la journée.

4. Type de structure et capacité d'accueil

La micro-crèche permet un accueil collectif et individualisé. L'enfant est encadré et accompagné par des professionnelles dans un petit groupe à taille humaine.

Une confiance mutuelle parents/professionnels est un fondement nécessaire pour un fonctionnement harmonieux de la structure. La communication, l'échange, la rencontre, la collaboration, l'écoute et le respect des personnes présentes y ont donc une place importante.

La capacité d'accueil maximale de l'établissement, selon l'autorisation d'ouverture délivrée par le Président du Conseil Départemental, est de **12 places**.

Les enfants confiés font l'objet d'un encadrement constant. Selon la réglementation en vigueur, celui-ci est exercé par 1 professionnel pour 3 enfants présents et 2 professionnels au-delà de 3 enfants accueillis. Pour rappel, la réglementation impose un taux d'encadrement d'un professionnel pour 6 enfants.

5. Aménagement intérieur

La structure comprend un espace d'accueil, un espace poussette, un grand lieu de vie, deux dortoirs, une salle de change, une cuisine de remise en température, un bureau de direction, une salle pour le personnel, une buanderie et des locaux techniques.

L'enfant a besoin de repères pour se sécuriser. Le lieu de vie sera pensé de façon à proposer des « espaces dédiés » de jeux bien spécifiques, pouvant être réaménagés en fonction des besoins (espace moteur, espace de jeux symboliques (poupées, marchande ...), espace de manipulation (lego, puzzles...), espace détente ...

6. Sorties et espace extérieur

La structure proposera diverses sorties dont l'objectif est de découvrir le milieu dans lequel l'enfant évolue pour lui permettre de mettre en pratique ses compétences et d'en développer de nouvelles. En fonction des sorties, des parents pourront être invités à accompagner leur enfant.

7. Compétences professionnelles mobilisées

a) Le gestionnaire

Le service Action Familiale de l'Udaf de la Charente anime et développe depuis de nombreuses années, des actions de soutien à la parentalité, de prévention et de protection de l'enfance. Sa cheffe de service assurera une fonction hiérarchique et de management auprès de l'équipe de la micro crèche en vue de la réalisation des objectifs organisationnels, du contrôle de l'accompagnement et de la coordination des activités.

Ce service associé aux services supports de l'association sera en charge de l'articulation de toutes les actions menées dans la micro-crèche, c'est-à-dire :

- La gestion administrative, comptable et les ressources humaines (paye, contrats de travail, embauche, logistique des équipes et régulations),
- La relation avec les familles et les élus,
- Le contrôle et l'évaluation des procédures,
- Le suivi des budgets,
- L'organisation des formations, etc...

b) La responsable technique de la micro-crèche

La responsable de la micro-crèche est diplômée en qualité d'Educatrice de Jeunes Enfants. Elle est chargée du suivi technique de la micro-crèche à mi-temps. À ce titre, elle est garante du respect du projet, du bien-être de l'enfant et du bon fonctionnement quotidien. Elle s'assure que l'équipe travaille dans le respect du rythme de développement de l'enfant.

Elle assure l'encadrement, l'accompagnement et l'animation de l'équipe. Elle propose des outils de communication adaptés aux besoins, ainsi que des temps de réflexion sur les pratiques de l'équipe. Elle régule le travail hebdomadaire et s'assure des tâches réalisées.

Elle est un appui pour l'équipe et pour les parents. De par son expertise éducative, elle peut conseiller, proposer, adapter les conduites éducatives, sans jamais juger. Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants, l'équipe éducative ne remettra jamais en cause ce point essentiel dans la relation équipe/parents.

Elle est l'interlocutrice privilégiée pour toute question éducative, toute interrogation liée à la vie de l'enfant en micro-crèche ou à la maison. Elle peut mettre en place des réunions d'information ou des temps de partage entre parents et professionnels.

c) L'équipe éducative

Se compose de 4 professionnelles. Ces dernières sont titulaires du diplôme d'Educatrice de Jeunes Enfants, d'Auxiliaire de Puériculture, d'un C.A.P Petite Enfance ou Accompagnant Educatif Petite Enfance.

Elles proposent un accompagnement spécifique compte tenu de leurs compétences, de leurs connaissances générales sur la petite enfance et de leurs qualifications.

Les professionnelles encadrantes sont là pour répondre aux questionnements, inquiétudes, interrogations des parents et en particulier l'éducatrice de jeunes enfants qui de par sa formation est plus à même de répondre aux questions relatives à la petite enfance, la psychologie, les étapes majeures du développement de l'enfant ou les différents changements de rythme qui peuvent parfois inquiéter les parents.

d) Le référent santé et accueil inclusif

Il informe, sensibilise et conseille la direction et l'équipe, en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique. Il apporte son concours en vue du bien-être et du bon développement de l'enfant. Il aide à la mise en œuvre du Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Il inclut également les parents dans ses actions au sein de l'établissement. Ce professionnel de santé (Médecin avec qualification ou expérience du jeune enfant, Puéricultrice Infirmier avec un diplôme universitaire en matière de santé du jeune enfant et/ou une expérience de 3 ans minimum auprès de ce public) intervient autant que nécessaire et au minimum 10 heures par an. Le choix du RSAI a été fait dans le cadre d'un conventionnement avec le Grand Angoulême. Madame Mireille FAURE-PHILIPPON, puéricultrice intervenant déjà dans diverses structures Petite enfance sera la référente de la structure.

e) Autres intervenants

La micro-crèche s'appuie occasionnellement sur des intervenants extérieurs travaillant dans le domaine de la psychologie, de la psychomotricité, du social, du sanitaire, de l'éducatif et du culturel. Ces intervenants sont sollicités par l'équipe de la micro-crèche à différents moments de l'année en fonction des besoins. Leurs présences, en durée comme en fréquence, sont donc très variables.

f) L'accueil d'apprentis et de stagiaires

La micro-crèche peut accueillir des stagiaires et des apprentis tout au long de l'année. Ces accueils peuvent varier de quelques semaines à quelques mois selon la formation. L'accueil du stagiaire ou de l'apprenti, est conditionné à un entretien pour connaître ses motivations et son projet.

Un stagiaire est présent pour apprendre, découvrir, comprendre, observer. Il ne compte pas dans le taux d'encadrement des professionnelles.

Accueillir un stagiaire ou un apprenti, est un engagement sur sa formation, c'est-à-dire développer ses compétences aux exigences des métiers de la structure. C'est aussi pour ce dernier, un moyen de valoriser les particularités et les compétences de ses collaborateurs. Il faut donc que cet accueil et cet accompagnement, soit une volonté collective, car toutes les professionnelles participent à cette formation.



Les professionnelles de la structure sont disponibles et à l'écoute, afin d'accompagner au mieux le stagiaire ou l'apprenti. Il lui sera accordé progressivement plus d'autonomie mais il restera toujours encadré par sa tutrice. Celle-ci veillera à sa bonne intégration.

8. Analyse des pratiques

Les gestionnaires de tout établissement d'accueil de jeunes enfants ont l'obligation d'organiser des temps d'analyse de pratiques professionnelles pour les membres de l'équipe. Chaque professionnelle bénéficie d'un minimum de 6 heures annuelles soit 3 séances de 2 heures.

Ces séances ont pour objectif de faire travailler les membres de l'équipe sur des situations particulières, permettre la prise de recul, faire évoluer les pratiques professionnelles. L'équipe de professionnelles sera amenée à se remettre en question à propos des manières de faire et d'agir. Le but est d'amener à une amélioration progressive de la pratique professionnelle.

Il y a 3 piliers pour que chacun se sente en sécurité dans le groupe et que la parole se libère.

- Les échanges se font avec bienveillance et les professionnelles ne doivent pas être dans le jugement.
- Les participants s'engagent à respecter la confidentialité des échanges.
- Le professionnel qui anime ces séances n'appartient pas à l'équipe d'encadrement des enfants et il n'a pas de lien hiérarchique avec les professionnelles.

9. Formation du personnel

L'ensemble de l'équipe peut ouvrir droit à la formation tant en individuel qu'en collectif. Les formations individuelles visent à permettre à chaque membre de l'équipe de développer ses compétences sur des thématiques métiers (sommeil, alimentation, aménagement de l'espace, etc.).

Les formations collectives organisées pourront engendrer la fermeture exceptionnelle de la structure. Les formations suivantes feront l'objet de mise à niveau constante : HACCP, SST, Sensibilisation à la manipulation des extincteurs.

IV. Projet éducatif

Le projet éducatif s'appuie sur la charte nationale d'accueil du jeune enfant (Arrêté du 23 septembre 2021) et détermine le cadre de référence des objectifs mis en place à la micro-crèche. Il donne une orientation pour la déclinaison des moyens concrets qui seront mis en place sur la structure à travers le projet pédagogique.

Les objectifs généraux permettent à chaque enfant de :

- S'épanouir au sein de la collectivité tout en maintenant une continuité avec son environnement familial
- Veiller au bien-être de chaque enfant
- Favoriser son développement moteur et affectif afin qu'il trouve sa place en tant qu'individu au sein de la collectivité.

Il s'appuie sur 4 axes d'éducation qui constituent notre identité en tant que structure d'accueil de jeunes enfants :

- L'éducation partagée avec les familles accueillies.
- L'éducation bienveillante.
- L'ouverture aux autres par la culture, l'intergénérationnel et l'égalité des genres.
- L'éducation par la nature.

Ces 4 axes englobent nos valeurs et nos compétences éducatives mobilisées au quotidien. Ce projet éducatif est une référence à notre qualité d'accueil et d'accompagnement de chaque enfant et de sa famille.

1. Proposer un accueil qui répond aux besoins des familles et des enfants

Les parents étant les premiers éducateurs de l'enfant, l'équipe de la micro-crèche n'imagine pas accueillir leur enfant sans prendre en compte leurs valeurs familiales. En tant que petite collectivité, il lui tient à cœur de prendre en compte chacun dans son individualité et de créer du lien. La notion d'éducation partagée, s'entend avec de l'écoute, de la coopération, de la solidarité, de la convivialité et bien sûr du partage.

Par l'écoute, l'observation et la disponibilité proposées à chaque famille et chaque enfant, les professionnelles de la micro-crèche ont pour objectifs la sérénité des parents et l'épanouissement de leurs enfants.

→ Le besoin des familles



- Confier leur enfant dans un lieu adapté et aménagé avec soin pour un accueil quotidien de qualité.
- Permettre à leur enfant d'évoluer dans un petit groupe avec des professionnelles qualifiées, rassurantes et à leur écoute.
- Obtenir des réponses à leurs questionnements dans les échanges quotidiens, et à travers des événements plus ponctuels : temps conviviaux, soirées thématiques.

→ Le besoin des enfants



- Répondre à leurs besoins de sécurité physique et affective ainsi qu'à leurs besoins physiologiques.
- Leur permettre d'être un individu au sein d'un petit groupe de 12 enfants grâce à un accueil individualisé.
- Accompagner l'émergence de l'identité individuelle de chacun avec une proposition d'accueil commune pour tous.
- Mettre en place un environnement capable d'accueillir les émotions de chaque enfant et de favoriser leur épanouissement.
- Leur proposer un accueil sécurisant, bienveillant, stimulant et adapté à leur évolution spécifique quels que soit leur âge ou leur singularité (handicap ou maladie chronique).

→ Favoriser l'estime de soi des enfants et des familles



- Proposer un aménagement de l'espace permettant aux enfants d'expérimenter la motricité libre et d'évoluer dans un environnement valorisant.
- Adopter un discours valorisant auprès de l'enfant dans le quotidien, et mettant en évidence ses progrès et sa personnalité naissante dans le discours auprès des familles.
- Permettre aux parents de partager leurs principes éducatifs, en valorisant leur rôle de premier éducateur de leur enfant (lors des échanges journaliers, en permettant aux parents de passer un temps sur la micro-crèche, en respectant leurs pratiques éducatives, et lorsque cela est possible en le reproduisant à la micro-crèche).
- Laisser à l'initiative des parents les changements de leur enfant (continence (appelée communément acquisition de la propreté), diversification alimentaire).
- Mettre en place des événements permettant aux parents de se retrouver et de créer du lien (fêtes, animations, appui sur associations locales, semaine PE...).

- Permettre aux parents de participer à la vie de la micro-crèche (sondages, animations, propositions d'activités).
- Placer le parent au cœur des échanges concernant son enfant (écoute active, orientation, coéducation).
- Informer et faciliter l'accès aux associations et acteurs de la parentalité sur le territoire afin que chaque famille ait accès à une proposition d'accompagnement qui lui convienne (LAEP, centre social, SESSAD ...).

Se découvrir et découvrir le monde



- Diversifier les propositions sociales, culturelles artistiques, écoresponsables.
- Exploiter les espaces extérieurs pour favoriser la sensibilisation des enfants à la nature, la biodiversité et leur préservation par des gestes du quotidien (recyclage, réutilisation de matériel, compostage).
- Adapter les propositions éducatives pour permettre aux enfants d'expérimenter et d'explorer librement.
- Favoriser l'expression des enfants à travers la culture et l'artistique (lecture, peinture, chant...).

La proposition de temps passerelles avec l'école maternelle de Sers pour préparer la rentrée scolaire des plus grands de la micro-crèche, sera envisagée.

2. La place des familles et le soutien à la parentalité

En tant qu'association familiale l'Udaf de la Charente est très attachée à l'implication des familles dans la vie de la structure et leur accompagnement, en respectant leurs choix et leurs spécificités culturelles.

La parentalité est un processus qui permet aux adultes de devenir parents. Il s'agit, avant tout, de reconnaître les parents comme les premiers éducateurs de leur enfant, se traduisant par :

- Tolérance, ouverture d'esprit et capacité d'acceptation des différences.
- Grande attention à l'accueil et à l'écoute des parents.
- Soutien au quotidien lors des échanges et des transmissions.

Dans le quotidien

- Permettre à chaque parent d'investir chaque jour le lieu d'accueil de leur enfant avec bienveillance par un accueil personnalisé.
- Offrir à chaque famille un temps d'échange adapté autour de leur enfant, sur la journée passée à la micro-crèche.

Au travers d'événements festifs

Mettre en place des moments conviviaux, en dehors du temps d'accueil des enfants permettant de créer du lien entre les familles et de prendre le temps de renforcer le lien de confiance entre parents et professionnels (fête du printemps, de l'été, de Noël ...).

Au travers diverses actions

Proposer des ateliers parents/enfants/professionnels au sein de la micro-crèche

Les portes de la micro-crèche s'ouvrent aux parents afin que ces derniers participent au quotidien de la structure par le biais d'animations, ou d'ateliers parents/enfants/professionnelles. Cela favorise le lien de confiance mutuelle, et permet aux parents d'avoir une vision concrète du vécu de leur enfant dans la structure.

Parents et professionnels peuvent ainsi mettre du sens à leur pratique éducative mutuelle, valoriser leur connaissance ainsi que leur vision de l'accompagnement du jeune enfant.

Mettre en place des ateliers « Parlons de bébé » :

L'action « **Parlons de bébé** » déclinée par l'Udaf de la Charente dans déjà 11 structures du département sera déployée dans la micro-crèche. Les ateliers permettent de traiter plusieurs thèmes tout au long de l'année. Les parents y trouvent un espace dédié où ils peuvent échanger entre eux avec le concours des professionnelles de la micro-crèche ou professionnels extérieurs. Au-delà de proposer un espace convivial, l'échange entre les parents y est facilité pour évoquer leurs expériences et leurs astuces.

Proposer des soirées thématiques pour les parents

En fonction des besoins exprimés par les familles et les partenaires. Chaque année, il sera proposé deux soirées « conférence » associée ou pas à la programmation de la semaine de la petite enfance.

Avec la réunion de rentrée

Cette réunion permet à l'équipe de présenter le fonctionnement de la micro-crèche aux parents, d'aborder des sujets de préoccupation des parents (alimentation, écrans etc...) mais aussi de présenter aux parents les projets qui égraineront l'année à venir.

A chaque début d'année scolaire, sera organisée une réunion d'informations où seront évoqués et détaillés les différents projets menés à la micro-crèche comme par exemple :

- La communication gestuelle associée à la parole.
- Les émotions.
- L'autonomie.
- La thématique annuelle.
- Les cafés des parents.
- Les ateliers parents/enfants.
- Les ateliers de soutien à la parentalité.
- Les fêtes : Noël, Carnaval, Pâques, fête de fin d'année.
- Les sorties.

Vers la scolarisation

Afin de permettre aux enfants accueillis à la micro-crèche (et leurs parents) de vivre une transition facilitée vers l'école, l'équipe de la micro-crèche pourrait entretenir un lien avec les écoles maternelles des communes voisines. En effet, cela permettrait la mise en place de passerelles, au cours desquelles les enfants pourraient vivre une matinée d'immersion au sein de l'école, accompagnés d'un professionnel de la micro-crèche. Cette action s'inscrit dans la continuité du dialogue avec les familles.

3. L'éducation bienveillante

L'éducation bienveillante est une approche qui met l'accent sur la relation et le respect mutuel entre l'adulte et l'enfant. Elle vise à aider les enfants à développer leur confiance en eux, leur autonomie et leur responsabilité, tout en les encourageant à être curieux et à apprendre de nouvelles choses.

L'éducation positive est une approche de l'éducation visant à encourager et à renforcer les comportements positifs chez les enfants, plutôt que de punir ou de souligner leurs comportements négatifs.



Elle met l'accent sur la communication, le respect, la coopération et l'autonomie, afin de créer un environnement éducatif sain et positif pour les enfants.

L'éducation positive est importante car elle favorise le développement de l'estime de soi et de la confiance en soi chez les enfants. Elle les aide également à développer des compétences sociales et à apprendre à résoudre les conflits de manière pacifique.

Cette confiance en l'enfant, en ses compétences, son potentiel, favorise son expression et son individualité pour qu'il apprenne à se connaître lui-même et qu'il développe son empathie et son attention à l'autre. L'équipe accompagnera l'enfant pour reconnaître les émotions qui le submerge et apprendre à les canaliser.

L'éducation bienveillante encourage les enfants à exprimer leurs émotions et permet de créer une atmosphère de confiance et de sécurité au sein de laquelle les enfants se sentent en mesure de prendre des risques et de s'exprimer librement.

Elle peut aider les enfants à développer leur confiance en eux et à être plus indépendants, renforcer les liens entre l'adulte et l'enfant et créer une relation de confiance et de respect mutuel. Elle peut aussi aider les enfants à mieux gérer leurs émotions et à être plus résilients face aux difficultés de la vie.

De nombreuses occasions seront données aux enfants pour prendre des décisions et s'engager dans des activités qui les intéressent, afin de favoriser leur autonomie et leur confiance en eux. Sera également valoriser la communication ouverte et respectueuse avec les enfants et leur famille, afin de créer un climat de confiance et de respect mutuel.

Le fonctionnement en groupe inter-âge permettra aux enfants de faire attention les uns aux autres. Les petits apprendront des grands et les grands se responsabiliseront en aidant les plus petits.

Enfin sera prise en compte, le niveau de maturité cérébrale de l'enfant en lui proposant de découvrir son environnement par l'intermédiaire de son corps et ses sens sans le mettre en difficulté.

L'éducation positive sera une approche essentielle au sein de la micro-crèche, socle du projet pédagogique permettant de créer un environnement éducatif sain et positif pour les enfants, favorisant leur épanouissement et leur développement.

4. L'éveil artistique et culturel

a) Diversifier les propositions culturelles, interculturelles et artistiques

L'éveil culturel et artistique en micro-crèche est au cœur des pratiques. La micro-crèche est un lieu où l'enfant peut inventer des situations variées lui permettant de faire différentes expériences, découvertes et s'ouvrir sur le monde qui l'entoure.

Le jeu est essentiel au bon développement de l'enfant dans la construction de son individualité et de sa personnalité. L'activité permet de comprendre le monde extérieur et de traduire ses émotions.

Toutes les actions quotidiennes sont sources d'activité. Par exemple : se laver les mains, manger, se déshabiller, ranger les jeux ...

Notre rôle est de mettre à disposition du jeune enfant un environnement lui permettant d'explorer, d'expérimenter, de se construire et de jouer.



Les professionnelles proposent une diversité d'activités avec un objectif pédagogique, adapté à chaque stade de leur développement. Parce que les premières années de vie sont essentielles dans le développement de l'enfant, il est important d'ouvrir les champs du possible, afin qu'ils puissent développer toutes leurs capacités et leurs créativité. Pour cela des jeux variés sont proposés.

L'équipe recherche l'éveil, la découverte et l'expérimentation de l'enfant grâce à divers supports. La sensorialité est un facteur fondamental pour que l'enfant puisse percevoir le monde qui l'entoure, le monde qu'il touche, sent, appréhende, voit.

Des temps d'éveil sensoriel sont proposés autour du toucher, du goût, de l'odorat, de l'ouïe et de la vue. Cela peut-être de petits moments partagés, de plus gros projets sur l'année, ou des activités dirigées.

b) Avec pour objectifs de :

- Favoriser la curiosité de l'enfant, le développement de son imaginaire et sa capacité d'écoute et sa créativité.
- Accompagner l'enfant à développer de ses propres goûts et ressentis.
- Favoriser son ouverture au monde qui l'entoure et à toutes les cultures différentes qui le compose.
- Encourager les interactions sociales que ce soit avec les autres enfants présents ou les adultes.

L'accès à la culture doit être pour tous. En offrant aux jeunes enfants ces espaces d'éveil culturel et artistique, la micro-crèche contribue à réduire, dès la petite enfance, les inégalités et participe à sensibiliser les familles sur l'intérêt de cette démarche.

c) Inviter les familles à partager leur culture

Les familles seront incitées à partager leur culture, qu'elle soit artistique, ou liée à leurs origines, et leurs talents.

Un partenariat avec L'ALPHA Médiathèque du GrandAngoulême et/ou le SDSL sera établie afin de faciliter l'emprunt d'albums et d'envisager l'intervention ponctuelle d'un médiateur du livre.

Des bibliographies sur de multiples thèmes pourront être proposées pour les parents et pour les enfants.

Une petite bibliothèque de prêt à l'usage des parents sera constituée avec des ouvrages sur la parentalité, l'éducation Un espace de documentation sur les dispositifs existants et activités des REAAP s'y adjointra.

d) S'ouvrir au monde par les intervenants extérieurs

De nombreux artistes proposent des ateliers de découvertes et de petits spectacles pour les moins de 3 ans : musique, danse, peinture, sculpture, créations diverses. La culture et l'art s'inviteront sous de multiples formes dans les locaux de la micro-crèche.

5. Le renforcement des liens intergénérationnels

a) Avec pour objectifs de :

- Favoriser le lien social/intergénérationnel.
- Sociabiliser les enfants en leur apportant un environnement plus large que celui du cercle familial.
- Amener l'enfant à se projeter dans la construction de son identité.
- Diversifier les relations avec l'autre afin d'élargir le repère affectif des enfants.
- Contribuer à la valorisation du savoir, savoir-être, savoir-faire, des personnes âgées.



b) Mettre en place des ateliers de lecture intergénérationnels

Cette action a vu le jour par le biais d'une bénévole seniors du programme « *Lire et faire lire* » dont l'Udaf de la Charente assure la coordination départementale avec la ligue de l'enseignement, qui anime des temps de lecture aux tout-petits, dans les locaux de la micro-crèche. Elle peut proposer des ouvrages variés et thématiques en fonction de la période (4 saisons, Noël, Pâques,...).

La lecture des livres offre une culture de l'écrit, de l'histoire et des histoires qui autorisent l'évasion vers un autre monde. Elle permet aux enfants de développer leur imaginaire mais aussi de se familiariser avec la culture de l'écrit par le livre.

c) Entretenir des liens avec le club du 3^{ème} âge de la commune - Les Pôtes'Âgés

L'organisation de rencontres intergénérationnelles ouvertes à toute personne âgée volontaire adhérente du club du 3^{ème} âge de la commune est envisagée à une périodicité et sur des thématiques à définir (jardinage, activités manuelles autour d'événements et fêtes ...).

Enfin la micro-crèche s'appuiera sur les ressources du territoire: associations locales (Association des Parents d'Élèves) et professionnels susceptibles de participer à la vie et l'animation de la structure dans et hors les murs.

6. L'égalité entre les filles et les garçons

Les stéréotypes de genre sont ancrés dans les comportements et dans la société. L'égalité entre les filles et les garçons est un principe auquel les enfants sont confrontés dès tout petit à la micro-crèche. L'équipe de la micro-crèche sera sensibilisée à ce sujet dans le but de repérer et ainsi d'éviter les stéréotypes qui sont ancrés dans nos représentations et donc parfois inconsciemment dans nos pratiques. L'objectif est d'accompagner au mieux chaque enfant dans son développement sans distinction de sexe.

Les professionnelles sont sensibilisées, dans leurs pratiques, à ne pas véhiculer de stéréotype concernant les filles et les garçons. Une attention particulière est apportée à la manière d'appeler l'enfant, aux jeux qui peuvent être utilisés de manière libre par les filles et les garçons, aux jeux symboliques mélangés où les enfants peuvent tous se retrouver. Les professionnelles sont attentives aux mots qu'elles utilisent auprès des enfants, dans ce souci d'avoir une attitude non genrée et de valoriser chaque enfant, indépendamment de son genre. L'accompagnement non genré des professionnelles permet à chaque enfant une expérimentation qui lui est propre.

Les propositions d'activités et l'évolution du matériel qui est à disposition sont choisis en fonction de l'âge et des demandes des enfants présents dans le groupe, qu'ils soient filles ou garçons. Le lieu de vie des enfants est pensé et aménagé afin que les jeux quels qu'ils soient soient leurs genres, soit disponibles et accessibles à tous. La diversité des jeux et jouets, sans l'intervention de l'adulte, permet à l'enfant de choisir et d'expérimenter en fonction de ses envies et de ses besoins, et d'être acteur de son jeu de manière neutre et sans attributions de genre.

7. La pédagogie de la Nature

L'éducation par la Nature est le prolongement de l'éducation bienveillante. Le but de cette pédagogie est de se réaliser, avoir confiance en soi et réguler ses émotions, grâce à la découverte de son environnement. Donc, pas seulement l'état naturel mais aussi tout ce qui peut être construit par l'Homme.



Elle s'articule autour de grands axes tels que :

- Pour notre santé à tous : désinfection des locaux au naturel.
- Sensibilisation au recyclage.
- S'aérer pour se « recréer ».
- Découverte de la biodiversité.

La Nature pour le très jeune enfant c'est :

- Expérimenter de nouvelles sensations, ressentir les éléments, découvrir, interagir avec la Nature qui est un espace privilégié de découvertes et d'exploration des 5 sens.
- Le plaisir de construire son propre lien avec le vivant.
- Le plaisir de laisser place à l'imagination et à la créativité.

Dès le départ, le projet de la micro-crèche a été conçu pour faciliter la vie de plein air. Il y a toujours un très grand préau pour permettre une transition tout en douceur de la micro-crèche au jardin. L'art d'inviter la Nature à l'intérieur des structures, c'est d'abord faire preuve de sensibilité aux éléments naturels qui nous entourent. L'observation de notre environnement naturel est alors un précieux outil.

Toutes les occasions seront saisies pour se reconnecter à la Nature en faisant entrer la Nature au sein de la structure dans l'espace extérieur (faire pousser des aromates, des légumes dans un potager, installer des mangeoires pour les oiseaux, des bacs de terre pour jouer, une piscine de feuilles mortes, observer les vers de terre avec un terrarium, etc) mais aussi à l'intérieur (bacs avec des matériaux naturels, peinture à l'argile, couleurs végétales, empreintes de végétaux sur de l'argile).

L'équipe, du fait de sa localisation en milieu rural et de l'important espace extérieur dont elle dispose, associée à une terrasse couverte, proposera des temps en plein air. Il s'agit aussi pour eux de découvrir leur environnement proche, et notamment la Nature, qui est une mine inépuisable d'expériences. Des jeux adaptés aux enfants seront mis à leur disposition pour leur permettre de se dépenser et profiter d'expériences motrices.

Même les enfants les plus petits auront accès à l'extérieur et pourront passer du temps à observer et découvrir cailloux, feuilles, terre et à respirer le grand air. Chacun devra donc être équipé en toute saison d'une tenue adaptée : manteaux, blousons, bottes, écharpes, bonnets et gants ou de chapeau suivant la saison.

Par ailleurs, lorsque la météo et l'organisation le permettront, les professionnels leur proposeront des promenades aux alentours de la micro-crèche avec les enfants. Les sorties se dérouleront dans le respect de la procédure concernant les mesures de sécurité à suivre lors des sorties hors de l'établissement. La micro-crèche disposera du matériel nécessaire pour ce faire (poussette double/ triple) pour permettre aux plus petits de profiter des promenades.

Pour investir, l'équipe dans ce projet, une formation à la pédagogie par la nature sera envisagée pour soutenir sa montée en compétences en ce domaine.

La sieste en plein air est une pratique qui se développe de plus en plus au sein des structures petite enfance. Les apports sont multiples : les enfants s'endorment plus facilement, se reposent plus longtemps et sont en connexion avec la nature. Cette pratique pourra être expérimentée en accord avec les familles.



V. Le projet pédagogique

Ce projet résulte d'une réflexion éducative et sert de base de travail pour l'équipe éducative dans sa mission principale : accueillir et accompagner l'enfant dans son autonomie, en favorisant son épanouissement et son bien-être. Ce projet aborde différents objectifs généraux :

- La réponse aux besoins primaires de l'enfant.
- L'accompagnement dans les étapes phares de son développement.
- L'accompagnement durant les moments clés de la journée de l'enfant.

Tous les éléments de ce projet pédagogique sont avant tout basés sur le respect de l'enfant et de sa famille, et sur les préoccupations spécifiques de chaque enfant.

La micro-crèche est, en plus, d'être un mode d'accueil à part entière, un lieu d'éveil et de socialisation pour les jeunes enfants. Il est nécessaire de prendre en compte l'environnement dans lequel évolue l'enfant : sa famille, son lieu de vie à la crèche, sa place dans le groupe et le groupe lui-même.

Le projet pédagogique s'articule autour de différents objectifs, outre la mission principale, citée plus haut :

- Accueillir l'enfant dans le groupe, l'accompagner dans sa découverte du monde.
- Accompagner l'enfant dans l'acquisition de son autonomie, en favorisant le lien avec la famille.
- Assurer sa sécurité physique et affective.
- Créer une relation de confiance avec la famille.

Ces objectifs font l'objet d'un travail en équipe constant pour assurer un accueil de qualité de l'enfant et de sa famille. L'équipe met en œuvre les moyens matériels, spatiaux, éducatifs et pédagogiques nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Afin de se positionner au plus près des besoins de l'enfant, des préoccupations éducatives des parents ou de l'équipe, le projet pédagogique n'est pas figé. Il évolue avec le temps, le personnel encadrant, les enfants accueillis.

Les équipes sont amenées à réadapter régulièrement leurs pratiques.

1. L'accueil

L'accueil de l'enfant et de ses parents au sein de la structure est un moment important et déterminant. En effet, il s'agit d'un moment crucial car les professionnelles doivent créer un climat de confiance pour accompagner les enfants et les parents à la séparation. Ce moment peut être anxiogène, mais il peut aussi être vécu positivement dans le cadre d'un accueil individualisé qui prend en compte les besoins de la famille.

Le rôle des professionnelles est de soutenir et d'accompagner l'enfant et ses parents lors de la séparation et donc d'assurer sa sécurité affective, physique et de faciliter la séparation.

La relation triangulaire parents/enfant/professionnelles se joue chaque jour d'où l'importance des moments de transmission. La communication avec les parents est une composante importante de l'accueil du jeune enfant. Les transmissions ont pour objectif de mieux connaître l'enfant afin d'assurer une continuité entre la maison et la micro-crèche. Par ces échanges quotidiens les professionnelles peuvent apprécier et analyser le comportement de chaque enfant et ajuster leur accompagnement.

a) L'accueil du matin

L'accueil du matin est un temps d'échange qui permet d'établir une continuité avec la maison et permet de faciliter la séparation. Il est important que ce moment soit ritualisé.

Un(e) professionnel(le) se rend disponible pour accueillir et s'informer sur l'état général de l'enfant : sommeil, appétit, état émotionnel, santé ... Ceci permet la prise en compte de chaque enfant dans son individualité et d'assurer la continuité maison/micro-crèche. Les informations sont notées sur la tablette, support de transmissions puis partagées avec les autres professionnelles de la structure. La/le professionnel(le) est également là pour assurer la transition et accompagner l'enfant au sein du groupe.

Lors de la séparation, il est important de prendre le temps d'accompagner l'enfant dans son jeu afin qu'il se sente bien et se sépare plus facilement de son parent. Il est nécessaire pour l'enfant que son parent lui dise au revoir mais aussi de l'informer de qui viendra le chercher le soir.

Si l'enfant est triste, pleure au moment du départ de ce dernier, l'équipe de professionnelles présente saura prendre le relai pour gérer la situation.

Pour des raisons d'hygiène, des sur-chaussures sont à la disposition des parents s'ils accèdent à la salle de vie. Chaque enfant possède un porte manteau et un casier identifié.

b) L'accueil du soir

Au moment de venir chercher l'enfant, la/le professionnel(le) prendra du temps avec le parent entré dans la section, afin d'avoir des transmissions de qualité et confidentielles. Il est également important que ces transmissions ne se limitent pas aux seuls besoins physiologiques de l'enfant mais qu'elles incluent le partage d'anecdotes et de moments vécus dans la journée. L'objectif est aussi de permettre aux parents de mieux comprendre le vécu et le développement de leur enfant. Il est important de laisser l'enfant terminer son jeu ou son activité.

Pour un bon déroulement de la journée : tant pour le bien-être des enfants que pour le respect de leurs activités, il sera demandé aux parents de respecter des plages horaires pour l'arrivée et le départ des enfants (cf. le règlement de fonctionnement).

2. Le soin

a) Change et propreté

Les soins portés à l'enfant sont des moments de communication et d'échange individualisés. L'aspect relationnel y est important. Le change contribue au bien-être de l'enfant, et par sa posture et les échanges avec celui-ci, l'équipe tente d'en faire un moment aussi agréable que possible.

Il s'agit d'un temps privilégié pour accompagner l'enfant dans la découverte de son schéma corporel et des sensations physiques. Pendant ces temps, l'enfant doit se sentir en sécurité, tant sur la plan physique, qu'affectif. L'équipe prépare donc tout le matériel à disposition (produits et couches) et recueille au préalable les informations nécessaires.

La micro-crèche fournit les couches lavables, un savon doux, le sérum physiologique et les gants pour nettoyer le siège de l'enfant. Les parents fournissent une crème pour le change non-médicamenteuse. La couche de l'enfant est changée plusieurs fois dans la journée et dès que nécessaire. Il est demandé aux familles de fournir des couches jetables utilisées pour le départ de la structure et lorsque l'enfant présente une maladie contagieuse (gastro par exemple), car il est interdit d'utiliser les couches lavables lors d'épidémie.



L'acquisition de la maîtrise des sphincters est amenée dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters) et psychologique (l'enfant doit être prêt).

Ce processus naturel relève d'une collaboration cohérente entre les parents et les professionnelles permettant à l'enfant d'aborder en toute sécurité et sans pression.

Il s'agit d'une étape naturelle (et non d'un apprentissage) qui intervient autour de 2 ans (parfois plus tôt, parfois plus tard). Elle ne doit donner lieu à aucune tension. La création d'un climat de confiance amènera l'enfant à l'autonomie.

Les premières initiatives débutant à la maison, les professionnelles seront là pour l'accompagner et l'encourager dans cette acquisition.

Des pots et 2 toilettes pour enfant sont à disposition dans la salle de change.

Pour faciliter l'autonomie nous vous demandons d'éviter les bodys et d'utiliser des couches culottes dès lors que votre enfant demande à aller aux toilettes. Cette période est propice à l'exploration corporelle et au développement de son autonomie en terme d'habillage et de déshabillage.

b) L'administration des médicaments

L'équipe se réserve le droit de refuser l'accueil d'un enfant si son état de santé ne lui permet pas de passer la journée à la micro-crèche (exemples : fièvre, conjonctivite purulente, troubles intestinaux...).

Avant d'administrer des traitements médicaux, les professionnel(le)s procéderont aux vérifications suivantes :

1° - La professionnelle réalisant les soins ou traitements médicaux dispose de l'ordonnance médicale prescrivant les soins ou traitements ou d'une copie de celle-ci et se conforme à cette prescription.

2° - Le médicament ou le matériel nécessaire a été fourni par le ou les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant.

3° - Le ou les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant ont expressément autorisé par écrit ces soins ou traitements médicaux.

4° - Le ou les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant et, le cas échéant, le référent " Santé et Accueil Inclusif " mentionné à l'article R. 2324-39, ont préalablement expliqué à la professionnelle le geste qu'il lui est demandé de réaliser.

Chaque geste fera l'objet d'une inscription immédiate dans le registre de soins dédié.

3. L'alimentation

Manger est une fonction biologique et répond à trois impératifs : se nourrir, se socialiser et se faire plaisir. La conduite alimentaire est déterminée en premier lieu par les parents, et ensuite par la structure et l'environnement.

La micro-crèche fait appel à la société API qui élabore les repas avec 20% de produits de l'agriculture biologiques pour la composition des menus et la livraison des repas. La livraison se fait le jour même en liaison froide. Les produits sont immédiatement stockés à la bonne température dans le réfrigérateur puis réchauffés.

La micro-crèche fournit une marque de lait et de l'eau en bouteille. Des biberons en verre et des tétines de différentes tailles sont fournis, néanmoins les familles peuvent fournir les leurs si elles le souhaitent. Les biberons de lait maternel, tout comme l'allaitement sont possibles à la crèche, un protocole pour le transport et la conservation est à appliquer.

La structure respecte les besoins alimentaires et nutritionnels du jeune enfant tout en suivant les recommandations de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) et du Haut Conseil de Santé Publique (HCSP) relatifs à la révision des repères alimentaires pour les enfants de la naissance à 36 mois.



Pour les enfants concernés par des allergies ou intolérances alimentaires, nous mettrons en place un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) avec la famille, le médecin traitant ou /et un allergologue et le Référent Santé et Accueil Inclusif.

L'eau consommée sera celle du robinet pour les enfants âgées de +12 mois.

a) Pour les bébés : (jusqu'à 15 mois environ)

Concernant la période de diversification :

- Il est possible que les professionnel(le)s introduisent les premiers aliments si le médecin de famille n'y voit aucune contre-indication et que la famille rédige un mail à la responsable de structure autorisant le personnel de la micro-crèche à en introduire.
- Un suivi est mis en place via MEEKO afin de renseigner les nouveaux aliments introduit tant par le professionnel que par le parent.

La prise de repas est à la demande de l'enfant. Elle est proposée soit dans les bras soit en assise adaptée, en individuel et à tour de rôle. Le roulement est défini par l'équipe à la suite de ses observations afin de répondre au mieux aux besoins de chacun.

Le repas est un moment particulièrement privilégié pour les bébés. C'est pourquoi il est important que ceux-ci puissent boire leurs biberons dans les bras afin de leur assurer une sécurité physique et affective. L'idée étant de créer un lien, une continuité avec sa vie à la maison, de respecter ses habitudes.

L'évolution physique de l'enfant est respectée en lui proposant, notamment, une manière de s'installer et de manger respectueuse de son développement. Lorsqu'un enfant commence à manger seul, la professionnelle propose la double cuillère, une pour elle et une pour l'enfant.

b) Pour les moyens/grands

Progressivement la prise de repas se fait en petit groupe vers 11h30, à table sur des petites chaises avec accoudoirs, à des places non définies en cohérence avec le projet d'éducation positive. 2 à 3 professionnelles les accompagnent durant ce temps privilégié favorisant ainsi l'autonomie et la convivialité.

Pendant ce moment de retrouvailles, quelques règles sont à respecter pour que le repas soit un moment apprécié par tous. Préparer les enfants à venir à table est un passage important pour faire la transition entre une activité et un moment plus calme. Ainsi, des rituels sont mis en place :

- Prévenir les enfants que nous allons nous mettre à table.
- Accompagner les enfants au lavage des mains.
- Regroupement des enfants.
- Faire participer les enfants, les plus grands, pour distribuer les bavoirs, les couverts, etc.
- Installation des enfants en fonction de leur développement psychomoteur.

Lors du service, les aliments sont présentés et nommés. Il semble important que les enfants aient la possibilité de goûter tous les aliments, sans les inciter à tout manger, ni les forcer.



4. Le sommeil

Le sommeil est un besoin vital pour l'enfant, il favorise une bonne croissance et la récupération physique et psychique. Les professionnelles accompagnent chaque enfant à l'endormissement selon ses besoins.

C'est pendant le temps de sommeil que le jeune enfant grandit et que son cerveau organise la pensée et enregistre tout ce qui a été vécu pendant la phase d'éveil. En retour, un enfant reposé est plus à même de tirer bénéfice d'activité d'éveil et de découverte sensorielle. Pour ces raisons, les professionnelles ne réveillent pas un enfant endormi, même à la demande d'un parent.

Leur rôle sera donc de :

- Respecter les rythmes de chaque enfant à partir des informations que les parents nous livrent lors de l'adaptation et des transmissions.
- Connaître et respecter ses rituels d'endormissement (doudou, tétine...).
- Adapter le couchage : lit à barreaux ou lits bas.
- Savoir reconnaître les signes de fatigue. L'enfant dort quand il en a besoin et non quand l'adulte le décide.
- Favoriser l'endormissement en aménageant un lieu sécurisant, en mettant en place des rituels et des repères ainsi que des temps calme.
- Surveiller la sieste et accompagner le réveil.
- Surveiller en continu du dortoir pendant la phase d'endormissement de chacun et toutes les 10 minutes le restant de la journée.
- Noter sur le cahier de transmission les informations pour permettre d'évaluer la qualité du sommeil de l'enfant.

5. Le développement

L'espace de vie est aménagé avec des jeux à disposition tout au long de la journée. Au cours de l'année et selon l'évolution du groupe, l'aménagement de l'espace est amené à évoluer au gré des projets, des besoins des enfants et de leur niveau de développement, qui est propre à chacun.

Pour les bébés : la structure propose un environnement propice à la motricité libre. Des jeux sont à disposition sur les tapis afin de favoriser l'éveil des sens et d'entraîner l'enfant à se mouvoir dans l'espace. Le personnel de la micro-crèche ne met jamais l'enfant dans une position qu'il n'a pas acquis seul, afin de préserver sa physiologie naturelle et son intégrité physique.

Pour les moyens et les grands : des jeux symboliques sont mis à disposition (dinette, poupées, garage, etc.) afin de permettre à l'enfant de développer son imagination.

Des activités sont proposées quotidiennement, en général, le matin, mais aussi l'après-midi. Elles sont déterminées en fonction des besoins des enfants, de l'humeur du jour, et de l'ambiance générale au sein du groupe (exemple : temps calme, peinture, motricité, musique, danse, etc.).

Le travail de la micro-crèche est d'offrir aux enfants un espace où ils peuvent s'essayer à différents jeux relationnels, pour favoriser le vivre ensemble. Les professionnelles accompagnent les enfants dans cette étape cruciale de leur développement.



Un enfant en collectivité apprend à communiquer avec ses pairs ou les adultes. Il est difficile pour lui de se faire comprendre quand il n'a pas la parole. Certains enfants, débordés par leurs émotions, utilisent la morsure, la griffure ou des gestes agressifs. Ceci est du domaine de la pulsion, à savoir quelque chose qui ne se maîtrise pas.

Le travail de l'équipe réside dans le fait d'accompagner cette étape chez le jeune enfant en proposant des outils, permettant l'expression de ses émotions en toute sécurité.

Les professionnelles sont habituées à ces situations. Pourtant, il est impossible d'éviter complètement ce phénomène, dans la mesure où ces situations se déroulent extrêmement vite. Dès qu'un enfant est mordu ou griffé, il est rassuré, consolé, des mots sont posés sur ce qu'il vient de vivre et sa blessure soignée en y apposant une poche de froid.

L'enfant qui a mordu ou griffé est également accompagné, car souvent, il est aussi surpris que l'enfant qui a été blessé. La/le professionnel(le)s pose des mots et des interdits, tout ceci avec bienveillance.

Il est demandé aux parents de prendre du recul sur les morsures et les griffures et de ne pas interpréter ces gestes comme des agressions volontaires. L'identité de l'enfant qui a mordu l'enfant ou qui a été mordu par un autre enfant, ne sera pas communiquée.

6. L'autonomie

Devenir autonome, c'est être capable d'intérioriser des règles, des limites et des interdits afin que l'enfant se réalise pleinement. En effet, cela sécurise l'enfant et lui permet de grandir. Il est important que ces limites soient définies de façon cohérente par l'ensemble des professionnelles. Elles peuvent être différentes de celles posées par les parents.

L'enfant sera valorisé dans ses actes du quotidien en veillant à le rendre fier de lui, afin qu'il mène des actions pour lui-même avant de les faire pour autrui et ainsi gagner en estime de soi et en confiance en soi. Les temps forts du quotidien et les ateliers sont proposés de manière à développer l'autonomie du jeune enfant.

a) Autonomie par le jeu

Activités manuelles, transvasement, manipulation, éveil musical, lecture, jeux d'encastrement, jeux d'eau, dessin, psychomotricité...

Tous ces ateliers vont permettre aux enfants d'exprimer leurs émotions, de laisser libre cours à leur imagination, d'acquérir une certaine autonomie, d'expérimenter et ainsi apprendre à faire par eux-mêmes.

b) Autonomie au quotidien

Donner des repères et rituels : lavage des mains avant les repas, rangement des affaires lors des temps de change, des activités fixes avant des temps forts ...

c) Habillage

Chaque enfant dispose d'un casier. Pour les plus grands nous faisons en sorte que ce dernier soit à leur disposition. Nous encourageons l'enfant à reconnaître ses affaires et à apprendre à les ranger dans son casier. Nous avons le souhait de laisser faire seul l'enfant dès qu'il se sent prêt, sans le mettre en difficulté s'il n'y arrive pas.

d) Alimentation

Observer l'enfant pour reconnaître à quel moment il a le désir de manger seul, de boire au verre, même s'il ne maîtrise pas encore les gestes. Les plus grands seront invités à débarrasser leurs assiettes et couverts.



e) Continence

Pas d'apprentissage forcé. Accès libre aux toilettes ou au pot à la demande de l'enfant.

La base de l'acquisition de l'autonomie pour un enfant est la sécurité. On distinguera la sécurité affective (verbalisation des émotions, parole rassurante et encourageante, outils éducatifs adaptés) et la sécurité physique (jeux axés sur la psychomotricité en cohérence avec le niveau de développement de l'enfant, espaces étudiés pour permettre à l'enfant de tester ses limites corporelles en toute sécurité). Ces deux éléments sont un facteur considérable dans l'accompagnement de l'enfant, à tous les niveaux.

Néanmoins, au travers d'étapes majeures dans le développement de l'enfant (manger seul, ne plus avoir de couches...), l'accompagnement de l'enfant dans l'acquisition de son autonomie est sûrement l'une des plus grandes missions des parents et des équipes éducatives.

Cet accompagnement ne peut se faire sereinement sans un travail conjoint entre parents et professionnels. En effet, il est essentiel que ces deux acteurs engagent un réel lien pour permettre à l'enfant de se sentir appuyé dans sa démarche. Il est important de respecter les envies des enfants, sans jamais forcer ou dénigrer les efforts de l'enfant. Il pourra faire des progrès considérables pendant quelques temps, puis rentrer dans une phase de stagnation, de régression, le temps que les progrès réalisés soient acquis, dans son corps et dans sa tête.

Pour qu'un enfant devienne autonome, il faut d'abord qu'il ait conscience de son corps et de ses possibilités. C'est ici que l'équipe éducative et les parents interviennent.

Il sera mis en place divers temps, plus ou moins formels, plus ou moins cadrés et dirigés, durant lesquels les professionnels accompagneront l'enfant dans la découverte de son potentiel dont il n'a pas conscience :

f) Les temps de repas sont réfléchis en équipe

Autonomie progressive dans la gestion des quantités dans les assiettes, proposition de la « double cuillère » pour apprendre à l'enfant à manger seul avec assistance, responsabilisation (mettre la table, distribuer les serviettes ...).

La responsabilisation de l'enfant le hisse vers la prise d'assurance et d'autonomie dans les gestes du quotidien

Chaque temps de jeu (libre ou dirigé, psychomoteur ou créatif, symbolique ou de manipulation) peut être propice à l'acquisition de plus d'autonomie. Le développement du langage fait également partie de ce processus qu'est l'autonomie. Les chants, les échanges entre enfants, ou entre enfant et professionnel, les histoires iront dans ce sens.

L'équipe veillera toujours à proposer un accompagnement individualisé pour que chaque enfant suive son propre rythme lors de ses apprentissages et acquisitions.

7. Le bien-être

Les professionnelles cherchent à tout moment à mettre des mots sur ce que l'enfant vit et à l'encourager à exprimer ce qu'il ressent, c'est ce qui constitue le fameux « bain de parole ». La verbalisation permet au jeune enfant d'avoir une représentation sécurisante sur les événements abstraits ou incompris. À ce titre, elles prennent le temps d'écouter et d'encourager la parole chez le jeune enfant.

En outre, la micro-crèche souhaite accompagner la parole de chaque enfant. Les professionnel(le)s se mettent à la hauteur de l'enfant pour s'adresser à lui, le regardent dans les yeux et lui parlent doucement et calmement.

Lorsqu'il est nécessaire de remettre un cadre et des limites, il est opté pour une attitude plus ferme et sécurisante auprès de l'enfant.



Le bien-être des enfants et de manière plus large des parents et des membres de l'équipe doit être une priorité.

La mise en place d'une organisation simple et comprise par tous :

- Les actions en faveur de la diminution du turn-over et des arrêts maladies des salariés.
- Une communication et une écoute des besoins de chacun.
- Un aménagement adapté de la structure pour tous.
- Un projet pédagogique riche et stimulant.

Toutes ces actions permettent d'instaurer un climat apaisé et de confiance entre les enfants, les parents et les professionnelles. Cette ambiance est le moteur pour créer le bien-être de l'enfant.

Toujours dans cette dynamique, la communication positive sera appliquée pour faire en sorte de formuler positivement les phrases car les enfants n'assimilent pas les formulations négatives telles que « ne ... pas ... ». Ils sont donc orientés vers ce qu'ils peuvent faire, bien plus accessible à leur stade de développement.

Poursuivant dans cette démarche du bien-être, un travail est effectué autour des émotions. La colère, la tristesse, la peur, mais aussi la sérénité et la joie font partie du quotidien de l'enfant. Ainsi la verbalisation, la reconnaissance et la compréhension de toutes ces émotions, permettent de les apprivoiser et progressivement d'apprendre à les gérer.

L'apport des neurosciences relaye largement l'importance pour les enfants de se sentir soutenus dans ce bouleversement émotionnel.

8. L'observation

La mission première de la professionnelle de la petite enfance est de veiller sur les enfants. Son attention est sollicitée par certains comportements (rires, cris, pleurs) repérés par l'observation spontanée. Ce type d'observation est automatique, et l'adulte n'est interpellé que par des réactions émotionnelles. Il est alors difficile d'avoir du recul et de porter un regard objectif sur la situation.

Dans le contexte de la petite enfance, l'observation réfléchie et délibérée des enfants, par des adultes, généralement des professionnels de la petite enfance est effectuée dans le but de mieux comprendre les besoins, les préférences, les compétences et le développement de chaque enfant. Elle implique une approche active et respectueuse de l'enfant, qui vise à favoriser son bien-être et ses apprentissages.

a) Être vigilant en étant visible

La visibilité de l'adulte est réconfortante pour l'enfant. En psychologie, ce réconfort renvoie à un besoin fondamental d'attachement à une base de sécurité affective. L'aire de jeu devient un espace sûr et éclairé par cette présence. Le professionnel assume la position d'un observateur bienveillant et omniscient. Tout en étant visible de tous, il permet le développement de jeux autonomes par les jeunes enfants tout en disposant de la sécurité affective nécessaire. L'adulte qui observe est aussi un recours rapide en cas de conflit. Cet adulte présent est nommé en psychologie « l'adulte phare ».

b) De la vigilance à l'observation attentive

L'adulte qui observe l'enfant, jette un regard d'ensemble qui englobe tout l'environnement en captant plusieurs informations en même temps. Il s'agit de la démarche de vigilance, par laquelle l'adulte écoute et regarde.



Le but de cette pratique d'observation est la réactivité et l'adaptation à une situation dans son ensemble. En repérant immédiatement ce qui est de l'ordre de l'inhabituel, l'accompagnant est en mesure d'agir rapidement. Lorsque l'attention se centre sur une situation particulière, il s'agit d'une attention focalisée, avec la volonté d'observer plus spécifiquement un moment, une interaction ...

Ce ne sont pas deux processus isolés, ils sont au contraire complémentaires. La vigilance va entraîner l'observation ponctuelle d'une situation particulière. La répétition de ces observations ponctuelles permet de repérer une situation problématique sur laquelle il faut se pencher en suivant une autre démarche plus rigoureuse : l'observation pour comprendre.

c) L'observation pour comprendre

C'est une démarche d'observation qui est réfléchie et organisée dans un but d'analyse professionnelle. L'observation fait l'objet d'une concertation entre toute l'équipe et elle répond à une situation précise.

Le but est d'acquérir un recul objectif par l'observation approfondie. On prend le temps de comprendre les comportements de certains enfants en se mettant à sa place.

Cette dernière diffère de l'observation traditionnelle, en ce sens qu'elle ne consiste pas seulement à constater, mais aussi à s'engager dans une communication et une interaction significative avec l'enfant pendant le processus d'observation. L'objectif de l'adulte est d'établir une relation de confiance avec les enfants, d'encourager leur curiosité et de soutenir leur développement de manière personnalisée.

Le fait d'observer à plusieurs permet de comparer les différents points de vue, en arrivant à un constat plus neutre et objectif que s'il ne s'agissait que d'une interprétation individuelle. L'équipe élaborera des fiches d'observation.

Dans le travail des professionnelles, la mise en place d'une démarche d'observation plus focalisée et intentionnelle permet de regarder les événements avec les yeux de l'enfant. La présence de l'accompagnant éducatif petite enfance est sécurisante pour les enfants, et son observation ne doit pas être passive : il s'agit au contraire d'un ressort professionnel fondamental à adapter selon les environnements et les situations et qui permet de comprendre et d'adapter les pratiques professionnelles.

VI. La qualité

Le projet d'évaluation de la qualité d'accueil est une nouvelle obligation à inscrire dans le projet d'établissement. Elle vise la mise en place d'une évaluation continue de la qualité et la mise en œuvre d'actions correctives. En l'absence de parution des décrets d'application, cette partie n'est pas développée, elle le sera ultérieurement.

L'Udaf de la Charente ayant dans son équipe, une responsable qualité à temps complet, la mise en conformité avec cette nouvelle règle s'appliquera sans difficulté.

VII. Conclusion

Offrir un accueil de qualité aux enfants, et proposer un service et un accompagnement adaptés aux familles sont les objectifs principaux de la structure.

C'est pourquoi, la micro-crèche dispose de ce projet d'établissement (projet social et projet éducatif) ainsi que d'un règlement de fonctionnement et d'un projet pédagogique.

Ce projet devra être évalué et réajusté en fonction de l'évolution démographique, de l'évolution des besoins des familles et du jeune enfant et des nouvelles orientations en matière de politique petite enfance (nationale et à l'échelle du territoire), afin de proposer un service de qualité toujours plus adapté aux besoins des familles.

